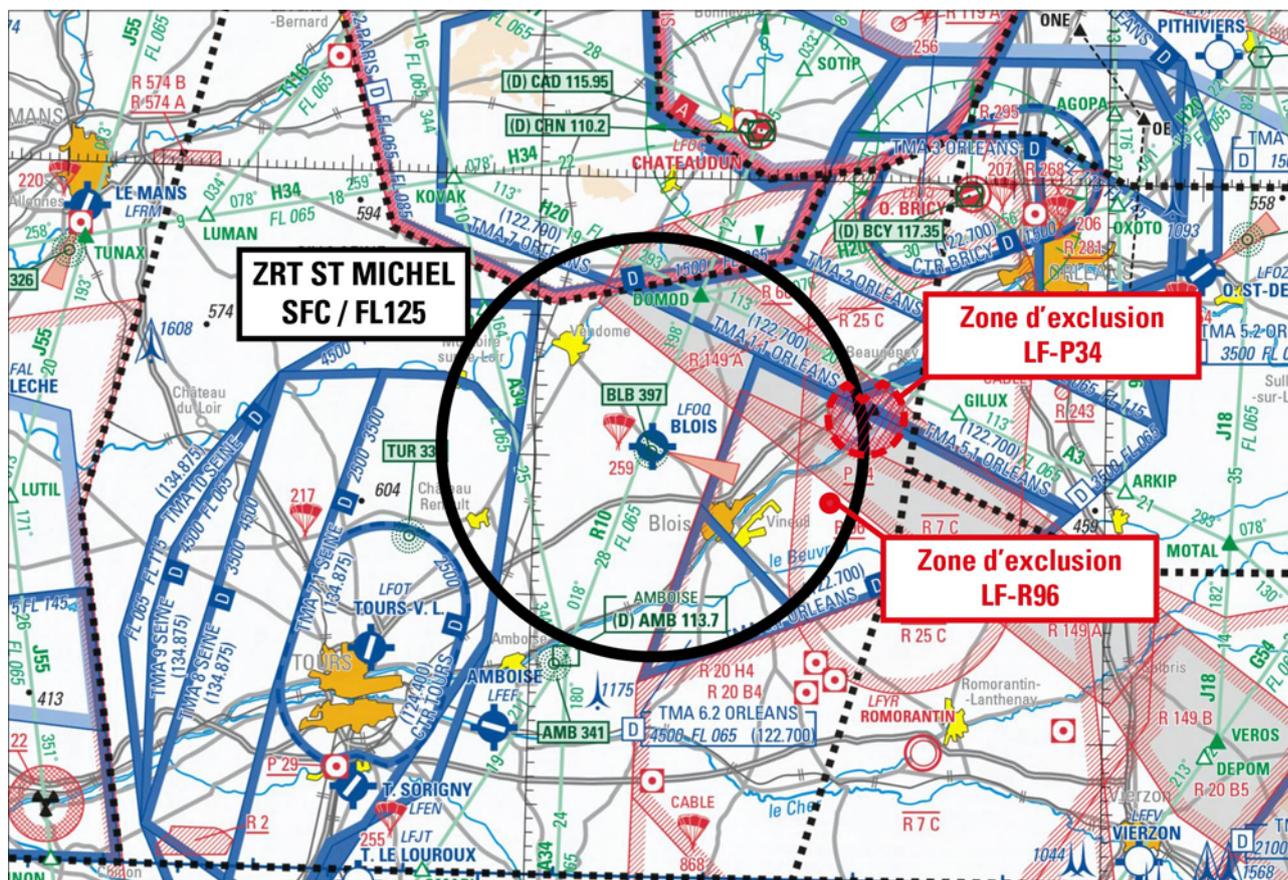


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) pour un saut en infiltration sous voile dans la région de Blois

En vigueur : Du 26 au 27 septembre 2022

Lieu : FIR : Paris LFFF - AD : Blois le Breuil LFOQ, Orléans Bricy LFOJ, Tours Val de Loire LFOT



ACTIVITÉ

Saut en ISV (*infiltration sous voile*) de nuit dans la région de Blois

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

- Lundi 26 : 1930-2359.
- Report possible :
- Mardi 27 : 1930-2359.

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

Bricy APP/TWR : 122.700 MHz, 124.800 MHz
Tours TWR/INFO : 124.400 MHz (Pendant HOR ATS)
Blois INFO : 118.455 MHz
Paris CTL : 118.725 MHz, 125.450 MHz
Paris INFO : 129.625 MHz
RAKI (CDC de Cinq Mars la Pile) : 143.550 MHz, 317.500 MHz

GESTIONNAIRE

ESCA (*Escadron des Services de la Circulation Aérienne*) d'Orléans-Bricy.

STATUT

Zone réglementée temporaire (ZRT) qui coexiste avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elle interfère et qui se substitue aux portions de zones réglementées avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'exercice,
- les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès de l'organisme gestionnaire.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties de la ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Limites latérales :

Cercle de 15 Nm de rayon centré sur : 47°40'47" N - 001°12'21" E

À l'exclusion de la partie interférente avec la zone LF-P 34 St Laurent des Eaux et de la zone LF-R 96 Chambord.

Limites verticales :

SFC / FL125

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Pendant la période d'activité :

Aucune activité ne sera programmée dans les zones suivantes :

- ◆ LF-R 149 A Orléanais,
- ◆ LF-R60 Beauce.

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

Questions relatives au SUPAIP :

Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes /
EMO / A7 / Section E.A.

Téléphone : 04 87 65 47 98 ou 04 87 65 47 99.
PNIA : 864 942 4798 ou 864 942 4799.

Pendant l'exercice :

- Approche de Bricy :

Téléphone : 02 38 42 66 45.
PNIA : 811 523 50 01 ou 862 123 60 26.
GSM : 06 72 85 97 23.